Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_088-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/088

OBJET :

Stationnements sécurisés pour vélos
Modificatif plan de financement

Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_088-DE

Par délibération n°2021/063 du 1er juillet 2021, le Conseil municipal a validé la mise en place de stationnements sécurisés pour vélos sur 6 sites de la Ville et sollicité une aide financière dans le cadre du Programme Alvéole ainsi qu'un financement départemental, pour un coût total de l'opération s'élevant à 23 251,87 € H.T.

Malgré l'éligibilité de ces abris vélos au Programme Alvéole, au vu du très grand nombre de projets soumis, il nous a été signifié qu'un seul dossier par bénéficiaire pourra être financé afin qu'un maximum de structures bénéficient de ce dispositif. Le site retenu pour la mise en place d'un abri à vélo est celui de la place du Jourdain, pour lequel la prime proposée est la plus élevée, soit un montant de 2 748 €.

Suite à cet imprévu, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens FEADER au titre du programme leader (mesure 19.2 du PDR – en référence à la fiche action 4 du plan de développement du GAL (Groupe d'action locale) Vignoble Gaillacois), dans le cadre d'une opération collaborative avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet intitulée « Programme de développement des mobilités actives et de la pratique du vélo », sur la base du plan de financement présenté ci-dessous.

En conséquence, il est proposé de prendre en compte cette modification et d'actualiser le plan de financement initial.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER la modification du montant des aides financières sollicitées pour la mise en place de stationnements sécurisés pour vélos sur 6 sites de la Ville.

- DE VALIDER le plan de financement actualisé suivant :

DEPENSES		**RESSOURCES**		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Achat de bornes stationnement vélos	23 080,00 €	Europe FEADER	9 878,50 €	42,48%
Eclairage led pour abris vélos	171,87 €	Département du Tarn	4 650,37€	20,00 %
		Programme Alvéole (fonds privés)	2 748,00 € (uniquement pour le site de la place du Jourdain)	11,82 %
		Autofinancement commune	5 975,00 €	25,70 %
Total dépenses	**23 251,87 €**	**Total ressources**	**23 251,87 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_088-DE

Coût total de l'opération en H.T.	23 251,87 €
Total des subventions sollicitées	17 276,87 €
Taux de financement total	74,30 %
Autofinancement	5 975,00 €

- D'APPROUVER le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens FEADER au titre du programme leader-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 4.

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de partenariat pour l'opération collaborative « Programme de développement des mobilités actives et de la pratique du vélo », et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

- DE DONNER mandat à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet désignée chef de file de l'opération collaborative « Programme de développement des mobilités actives et de la pratique du vélo » pour déposer et signer la demande de subvention FEADER qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »